

Appel à candidatures

Commission Handicap – Accessibilité – Inclusion du Centre Communal d'Action Sociale

Par délibération de son Conseil d'administration du 16 juin 2026, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a créé une **Commission Handicap – Accessibilité – Inclusion**.

Cette commission consultative constitue un espace de dialogue, de concertation et de proposition destiné à accompagner les réflexions du CCAS en faveur des personnes en situation de handicap, de leurs aidants et d'une société plus inclusive.

À ce titre, le CCAS lance un appel à candidatures afin de constituer cette commission.

Les missions de la commission

La commission est chargée notamment de :

- étudier les besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants ;
- favoriser l'accès aux droits et aux services ;
- contribuer aux réflexions relatives à l'accessibilité et à l'inclusion ;
- développer les partenariats avec les acteurs locaux ;
- formuler des propositions et des avis à destination du Conseil d'administration du CCAS.

Elle peut également proposer, organiser ou contribuer à des actions d'information, de sensibilisation, de concertation ou d'inclusion, sous l'autorité du Conseil d'administration du CCAS et dans le respect des crédits votés.

La commission exerce exclusivement un rôle consultatif. Les propositions qu'elle formule sont soumises, lorsque cela est nécessaire, à la validation du Conseil d'administration du CCAS.

Composition de la commission

Conformément à la délibération du Conseil d'administration, la commission est composée de :

- administrateurs du CCAS ;
- élus municipaux ;
- représentants associatifs ;
- partenaires institutionnels ;
- personnes qualifiées ;
- agents du CCAS ou de la commune désignés par le Président.

Selon les thématiques abordées, des personnes ressources pourront également être invitées à participer aux travaux.

Appel à candidatures

Le CCAS souhaite associer à cette commission des acteurs engagés dans les domaines du handicap, de l'accessibilité et de l'inclusion.

Les candidatures sont ouvertes notamment :

- aux associations intervenant dans le champ du handicap ou de l'accompagnement des personnes ;
- aux établissements et services sociaux, médico-sociaux ou de santé ;
- aux partenaires institutionnels concernés ;
- aux professionnels disposant d'une compétence particulière dans les domaines de l'accessibilité, de l'inclusion ou de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- aux personnes qualifiées en raison de leur expérience, de leurs compétences ou de leur engagement dans ces domaines.

Les personnes en situation de handicap ainsi que les aidants souhaitant mettre leur expérience au service des travaux de la commission sont également invités à faire acte de candidature.

Fonctionnement

La commission se réunira à l'initiative du Président du CCAS ou de son représentant, au minimum conformément aux dispositions prévues par la délibération constitutive.

Ses travaux seront conduits en lien avec la commune, la Commission communale pour l'accessibilité, les associations locales, les partenaires institutionnels ainsi que les services sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire.

Modalités de candidature

Les personnes ou organismes intéressés sont invités à adresser, avant le 31 août 2026 :

- une lettre de motivation présentant leur intérêt à participer aux travaux de la commission ;
- leurs coordonnées ;
- le cas échéant, la qualité ou l'organisme au titre duquel ils souhaitent siéger.

Les candidatures sont à adresser :

Par courriel : contact@ccaslouvroil.fr

Ou par courrier :

Monsieur le Président du CCAS

19, rue Roméo Frémy

59720 LOUVROIL

Les candidatures seront examinées au regard de la composition prévue par la délibération du Conseil d'administration. Les membres de la commission seront désignés par le Président du CCAS.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter le CCAS au ou par courriel à **contact@ccaslouvroil.fr**